Fiche de Données de Sécurité
H79 SPRINT-AIR WIDE

Fiche signalétique du 20/7/2022, révision 5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination et code commercial: H79 SPRINT-AIR WIDE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Vernis transparente acrylique à deux composants.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Industria Chimica Reggiana I.C.R. Spa

(subject to management and coordination by sole shareholder company PPG Industries Inc.)

Via Gasparini, 7 42124 REGGIO EMILIA Italia

Tel. +39 0522/517803 Fax +39 0522/514384

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

sdsre@icrsprint.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tel. +39 0522-517803

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.
- Attention, Skin Sens. 1A, Peut provoquer une allergie cutanée.
- Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

  Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:

Attention

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart des flammes nues — Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les vapeurs ou les aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280.D Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P312 Appeler un médecin en cas de malaise.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

acétate de n-butyle

ICR spa
Via M. Gasparini, 7
42100 REGGIO EMILIA ITALY
+39 0522517803

Sébaçate de méthyl- et bis- (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle
Dérivés de benzotriazole: Peut produire une réaction allergique.
Bis(3-mercaptopropionate) d'éthylène
Phorphorous acid, trisodecyl ester
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle
Dilaurate de dibutylétain

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Aucune

2.3. Autres dangers
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:
Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances
N.A.

3.2. Mélanges
Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.		Classement par catégorie
>= 30% - < 40%	acétate de n-butyle	Numéro Index: CAS: EC: REACH No.:	607-025-00-1 123-86-4 204-658-1 01-2119485493-29	2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 3.8/3 STOT SE 3 H336 EUH066
>= 5% - < 7%	3-éthoxypropionate d'éthyle	CAS: EC: REACH No.:	763-69-9 212-112-9 01-2119463267-34	2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 EUH066
>= 5% - < 7%	heptane-2-one; méthyl-n-amylcétone	Numéro Index: CAS: EC: REACH No.:	606-024-00-3 110-43-0 203-767-1 01-2119902391-49	2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
>= 1% - < 3%	acétate de 2-butoxyéthyle	Numéro Index: CAS: EC: REACH No.:	607-038-00-2 112-07-2 203-933-3 01-2119475112-47	3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
>= 0.5% - < 1%	Dérivés de benzotriazole	Numéro Index: CAS: EC: REACH No.:	607-176-00-3 104810-48-2 400-830-7 01-0000015075-	3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A, 1B H317 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

ICR spa
Via M. Gasparini, 7
42100 REGGIO EMILIA ITALY
+39 0522517803

			76	
>= 0.5% - < 1%	Sébaçate de méthyl- et bis- (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	CAS: EC: REACH No.:	1065336-91-5 915-687-0 01-2119491304-40	3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317 3.7/2 Repr. 2 H361 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410
>= 0.25% - < 0.5%	Bis(3-mercaptopropionate) d'éthylène	CAS: EC: REACH No.:	22504-50-3 245-044-3 01-2120775145-52	4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317
>= 0.25% - < 0.5%	Phorphorous acid, trisodecyl ester	CAS: EC: REACH No.:	77745-66-5 278-758-9 01-2119487302-40	3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A, 1B H317 4.1/C4 Aquatic Chronic 4 H413
>= 0.1% - < 0.25%	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Numéro Index: CAS: EC: REACH No.:	607-124-00-X 868-77-9 212-782-2 01-2119490169-29	3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A, 1B H317
>= 0.1% - < 0.25%	Dilaurate de dibutylétain	CAS: EC: REACH No.:	77-58-7 201-039-8 01-2119557828-21	3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.2/1C Skin Corr. 1C H314 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A, 1B H317 3.5/2 Muta. 2 H341 3.7/1B Repr. 1B H360FD 3.8/1 STOT SE 1 H370 3.9/1 STOT RE 1 H372 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=1. 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=1.
>= 0.01% - < 0.1%	Ethylene di(S-thioacetate)	CAS: EC: REACH No.:	123-81-9 204-653-4 01-2120775150-60	3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.8/3 STOT SE 3 H335 3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317
>= 0.01% - < 0.1%	Tétrakis(3-mercaptopropionate) de pentaérythritol	CAS: EC: REACH No.:	7575-23-7 231-472-8 01-2119486981-23	3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=10. 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=10.

L’ensemble des composants de ce produit, sauf celles exemptées d’enregistrement, a été enregistré via le système REACH.
Les substances reportées sans numéro CAS dans la section 3 sont exemptées d’enregistrement.

ICR spa
Via M. Gasparini, 7
42100 REGGIO EMILIA ITALY
+39 0522517803

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute. Si l'irritation persiste: consulter un médecin.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN et lui montrer la fiche de sécurité.

En cas d'inhalation :

Aérer la pièce. Eloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un lieu bien aéré. APPELER UN MEDECIN.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir chapitre 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO_2 ou extincteurs à poudres.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Eau.

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde. CO, CO_2.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

ICR spa
Via M. Gasparini, 7
42100 REGGIO EMILIA ITALY
+39 0522517803

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.
Stocker à des températures inférieures à 20°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil.
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.
Eviter l'exposition directe au soleil.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Frais et bien aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Point 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4
UE - TWA(8h): 241 mg/m3, 50 ppm - STEL: 723 mg/m3, 150 ppm
ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr

3-éthoxypropionate d'éthyle - CAS: 763-69-9
UE - TWA(8h): 50 ppm - STEL(): 100 ppm

heptane-2-one; méthyl-n-amylcétone - CAS: 110-43-0
UE - TWA(8h): 238 mg/m3, 50 ppm - STEL: 475 mg/m3, 100 ppm - Remarques: Skin
ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - Remarques: Eye and skin irr

acétate de 2-butoxyéthyle - CAS: 112-07-2
UE - TWA(8h): 133 mg/m3, 20 ppm - STEL: 333 mg/m3, 50 ppm - Remarques: Skin
ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Remarques: A3 - Hemolysis

Dilaurate de dibutylétain - CAS: 77-58-7
UE - TWA: 0.10 mg/m3 - STEL: 0.20 mg/m3 - Remarques: Pelle
ACGIH - TWA(8h): 0.10 mg/m3 - STEL(): 0.20 mg/m3

Valeurs limites d'exposition DNEL

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4
Consommateur: 102.34 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 960 mg/m³ - Consommateur: 859.7 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 960 mg/m³ - Consommateur: 859.7 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 480 mg/m³ - Consommateur: 102.34 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 480 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

3-éthoxypropionate d'éthyle - CAS: 763-69-9

ICR spa
Via M. Gasparini, 7
42100 REGGIO EMILIA ITALY
+39 0522517803

Travailleur professionnel: 24.2 mg/kg - Consommateur: 24.2 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 24.2 mg/kg - Consommateur: 24.2 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 72.6 mg/m³ - Consommateur: 72.6 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 72.6 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
Consommateur: 1.2 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

acétate de 2-butoxyéthyle - CAS: 112-07-2

Travailleur professionnel: 133 mg/m³ - Consommateur: 67 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 27 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques - Remarques: bw/day
Consommateur: 4.3 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day
Consommateur: 18 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques - Remarques: bw/day
Travailleur professionnel: 773 mg/m³ - Consommateur: 499 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 333 mg/m³ - Consommateur: 166 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 102 mg/kg - Consommateur: 36 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day

Sébaçate de méthyl- et bis- (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle - CAS: 1065336-91-5

Travailleur professionnel: 1.27 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 1.8 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 0.9 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 0.31 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 0.18 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Dilaurate de dibutylétain - CAS: 77-58-7

Travailleur industriel: 1 mg/kg - Consommateur: 0.5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques - Remarques: mg/kg bw
Travailleur industriel: 0.2 mg/kg - Consommateur: 0.08 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: mg/kg bw/ day
Travailleur industriel: 0.07 mg/m³ - Consommateur: 0.02 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 0.01 mg/m³ - Consommateur: 0.003 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 0.01 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques - Remarques: mg/kg bw

Valeurs limites d'exposition PNEC

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

Cible: STP - valeur: 35.6 mg/l
Cible: Eau douce - valeur: 0.18 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.01 mg/l
Cible: Intermittent emissions - valeur: 0.36 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.98 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.09 mg/kg
Cible: Soil - valeur: 0.09 mg/kg

3-éthoxypropionate d'éthyle - CAS: 763-69-9

Cible: Eau douce - valeur: 0.0609 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.00609 mg/l

ICR spa
Via M. Gasparini, 7
42100 REGGIO EMILIA ITALY
+39 0522517803

Cible: Intermittent emissions - valeur: 0.609 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.419 mg/kg
Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.048 mg/kg
acétate de 2-butoxyéthyle - CAS: 112-07-2
Cible: Purification plant - valeur: 90 mg/l
Cible: Eau douce - valeur: 0.304 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.0304 mg/l
Cible: Intermittent emissions - valeur: 0.56 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 2.03 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.203 mg/kg
Cible: Soil - valeur: 0.68 mg/kg
Cible: Oral - valeur: 0.06 g/kg
Sébaçate de méthyl- et bis- (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle - CAS: 1065336-91-5
Cible: Eau douce - valeur: 0.0022 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.00022 mg/l
Cible: Intermittent emissions - valeur: 0.009 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1.05 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.11 mg/kg
Cible: Soil - valeur: 0.21 mg/kg
Cible: Purification plant - valeur: 1 mg/l
Dilaurate de dibutylétain - CAS: 77-58-7
Cible: Eau douce - valeur: 0.000463 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.0000463 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.05 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.005 mg/kg
Cible: Eau douce (intermittent emissions) - valeur: 0.00463 mg/l
Cible: STP - valeur: 100 mg/l
Cible: Secondary poisoning - valeur: 0.2 mg/kg
Cible: Soil - valeur: 0.0407 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau EN 14605 Type 4 (p.ex Tyrek).

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, EN374 Classe 3 (B-F-I).

Protection respiratoire:

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Aspect et couleur:	Liquide transparent incolore	--	--

ICR spa
Via M. Gasparini, 7
42100 REGGIO EMILIA ITALY
+39 0522517803

Odeur:	Typique de Solvants	--	--
Seuil d'odeur :	N.D.	--	--
pH :	N.A.		
Point de fusion/ congélation:	- 78°C	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	124°C	--	--
Point éclair:	27 °C	--	--
Vitesse d'évaporation :	1	--	--
Inflammabilité (solide, gaz):	N.A.	--	--
Limite supérieure/ inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	1.2 - 7.5 % (vol)	--	--
Pression de vapeur:	11.6 mbar	--	--
Densité des vapeurs:	5	--	--
Densité relative:	0.993 g/cm³	--	--
Hydrosolubilité:	Insoluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	Soluble	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):		--	--
Température d'auto-inflammabilité :	377°C	--	--
Température de décomposition:	N.D.	--	--
Viscosité:	> 20.5 mm²/s (40°C)	--	--
Propriétés explosives:	Non esplosivo	--	--
Propriétés comburantes:	Non comburente	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	**valeur**	**Méthode :**	**Remarques**
Miscibilité:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--

ICR spa
Via M. Gasparini, 7
42100 REGGIO EMILIA ITALY
+39 0522517803

Conductibilité:	N.A.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut générer des gaz inflammables au contact de métaux élémentaires (alcalis et terres alcalines), de nitrures.

Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts, de réducteurs forts.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Éviter tout contact avec des matières comburantes. Le produit peut prendre feu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 6400 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 21.1 mg/l - Durée: 4h

3-éthoxypropionate d'éthyle - CAS: 763-69-9

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4.309 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 4.080 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 998 ppm

acétate de 2-butoxyéthyle - CAS: 112-07-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2400 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 3200 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat = 1580 mg/kg

Dérivés de benzotriazole - CAS: 104810-48-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 5.8 mg/l

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau - Espèces: GUINEA PIG Positif

Sébaçate de méthyl- et bis- (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle - CAS: 1065336-91-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3.230 mg/kg

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle - CAS: 868-77-9

ICR spa
Via M. Gasparini, 7
42100 REGGIO EMILIA ITALY
+39 0522517803

a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5050 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 3000 mg/kg
Dilaurate de dibutylétain - CAS: 77-58-7
a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2071 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux Positif
e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse Positif
acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4
Les composants du produit peuvent être absorbés par l'organisme par inhalation. Principaux symptômes: étourdissements, narcose, toux, nausées, vomissements, maux de tête, perte de conscience, essoufflement. Une exposition répétée peut provoquer dessèchement et gerçures de la peau.

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:
a) toxicité aiguë;
b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
e) mutagénicité sur les cellules germinales;
f) cancérogénicité;
g) toxicité pour la reproduction;
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
j) danger par aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4
a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 44 mg/l - Durée h: 48
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 648 mg/l - Durée h: 72
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 18 mg/l - Durée h: 96
Dérivés de benzotriazole - CAS: 104810-48-2
a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 4 mg/l - Durée h: 48
Sébaçate de méthyl- et bis- (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle - CAS: 1065336-91-5
a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.97 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Lepomis macrochirus, OECD 203
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 7.9 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus mykiss, OECD 203
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.9 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Brachydanio rerio, OECD
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 20 mg/l - Durée h: 24
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1.68 mg/l - Durée h: 72
Dilaurate de dibutylétain - CAS: 77-58-7
a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 3.1 mg/l
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 0.463 mg/l - Durée h: 48
Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1 mg/l - Durée h: 72
12.2. Persistance et dégradabilité
Pas rapidement dégradable

ICR spa
Via M. Gasparini, 7
42100 REGGIO EMILIA ITALY
+39 0522517803

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Pas bioaccumulable
12.4. Mobilité dans le sol
Mobile. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
12.6. Autres effets néfastes
Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Les récipients vides doivent être considerés des ordures spéciales livrables aux décharges de type 2B. Si opportunément dépurés, ils peuvent être admis aux décharges de première catégorie.
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Les récipients vides doivent être considerés des ordures spéciales livrables aux décharges. Si opportunément dépurés, ils peuvent être admis aux décharges de première catégorie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Quantités limitées, non soumises à la réglementation ADR : Emballages internes positionnés sur barquettes à film rétractable ou film tendu : pour emballage interne jusqu'à 5 litre et colis jusqu'à 30 kg.
14.1. Numéro ONU

ADR-UN Number:	1263
IATA-UN Number:	1263
IMDG-UN Number:	1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name:	PEINTURES
IATA-Shipping Name:	PEINTURES
IMDG-Shipping Name:	PEINTURES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class:	3
ADR-Etiquette:	3
ADR - Numéro d'identification du danger :	30
IATA-Class:	3
IATA-Label:	3
IMDG-Class:	3
IMDG-Classe:	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group:	III
IATA-Packing group:	III
IMDG-Packing group:	III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental:	Non
IMDG-Marine pollutant:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary hazards:	-
ADR-S.P.:	163 367 640E 650

ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 3 (D/E)

IATA-Passenger Aircraft:	355

ICR spa
Via M. Gasparini, 7
42100 REGGIO EMILIA ITALY
+39 0522517803

IATA-Subsidiary hazards:	-
IATA-Cargo Aircraft:	366
IATA-S.P.:	A3 A72 A192
IATA-ERG:	3L
IMDG-EmS:	F-E , S-E
IMDG-Subsidiary hazards:	-
IMDG-Stowage and handling:	Category A
IMDG-Segregation:	-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
N.A.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (UE) 2015/830
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:
Restriction 3
Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:
Restriction 20
Restriction 30
Restriction 70
Restriction 75

Composés Organiques Volatils - COV =448.58 g/Kg= 445.44 g/l
Substances volatiles CMR = 0.00 %
COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %
Carbone organique - C = 0.27
Fraction non volatile(% wt):55.14
Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:
Directive 2012/18/UE (Seveso III)
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):
Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
le produit appartient à la catégorie: P5c

ICR spa
Via M. Gasparini, 7
42100 REGGIO EMILIA ITALY
+39 0522517803

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H332 Nocif par inhalation.
H312 Nocif par contact cutané.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1C	3.2/1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1,1A,1B	3.4.2/1-1A-1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1,1A,1B
Skin Sens. 1A	3.4.2/1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
Muta. 2	3.5/2	Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2
Repr. 1B	3.7/1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B

ICR spa
Via M. Gasparini, 7
42100 REGGIO EMILIA ITALY
+39 0522517803

Repr. 2	3.7/2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
STOT SE 1	3.8/1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 1
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
STOT RE 1	3.9/1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3
Aquatic Chronic 4	4.1/C4	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 4

Paragraphes modifiés de la révision précédente:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
RUBRIQUE 2: Identification des dangers
RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
RUBRIQUE 12: Informations écologiques
RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	**Méthode de classification**
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essais
Skin Sens. 1A, H317	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

ICR spa
Via M. Gasparini, 7
42100 REGGIO EMILIA ITALY
+39 0522517803

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.
L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.
Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
N.A.:	Non disponible
N.D.:	Not determined.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps

ICR spa
Via M. Gasparini, 7
42100 REGGIO EMILIA ITALY
+39 0522517803